

Direction : Direction Générale

ETAT CIVIL - POPULATION

REF : ECPOP2008001

Signataire : GM

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions et droit d'occupation au caveau provisoire du cimetière communal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu le projet de tarifs,

Vu le Budget Communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Adopte les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

ARTICLE 2 : Les présents tarifs entreront en application au 1^{er} janvier 2009 et seront imputés au budget communal.

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2009 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	60,00 €	18,00 €	12,00€	90,00 €
30 ans	189,33 €	56,80 €	37,87 €	284,00 €
50 ans 2m	558,67 €	167,60 €	111,73 €	872,00 €
50 ans 3m	608,00 €	182,40 €	121,60 €	949,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2009 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	171,33 €	51,40 €	34,27 €	257,00 €
15 ans	256,67 €	77,00 €	51,33 €	385,00 €
CAVEAU PROVISoire (tarif à la journée)				5,00 €

Le Maire